



Paris, le 16 octobre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

A destination de l'AFP

Les propos que j'ai tenus sur TV5 sur les polémiques du moment lors d'une émission consacrée à l'actualité sportive m'avaient franchement semblé banals. Mais devant l'utilisation extrêmement abusive qui en sont faits, ma surprise a laissé place à un profond mécontentement.

Répondant sur l' « affaire Polanski », j'ai indiqué qu'elle pouvait entraîner le risque d'une coupure entre les élites et le reste de la population dans le traitement judiciaire des personnes et donc expliquer l'émotion d'une partie de la population, ce dont tout le monde convient.

Or, le titre choisi par l'AFP pour sa dépêche du 14 octobre 2009 -« Affaires Sarkozy et Mitterrand : gare à une coupure avec les élites » - laisse penser que ces propos concernaient la polémique sur l'EPAD, alors qu'ils portaient uniquement sur l'affaire Polanski. Quant à la référence qui est faite à Frédéric Mitterrand par l'agence, celui-ci n'était nullement concerné puisque, me gardant de tout jugement personnel, j'ai dit être heureuse qu'il ait fait les mises au point attendues sur ses écrits passés.

Le texte de l'AFP, qui a visiblement servi d'inspiration à l'ensemble des commentateurs pour résumer mon propos, était abusif. Manifestement destinée à entretenir la polémique, il traduit une instrumentalisation pure et simple. La vidéo de TV5 est là pour démontrer le décalage total entre la réalité de mon propos et le commentaire de l'AFP.

Je suis profondément choquée de tels procédés. Je voudrais rappeler ici que lorsque j'ai des choses à dire, j'ai l'habitude de les exprimer clairement. Je n'ai pas besoin de l'AFP pour interpréter mes propos, encore moins pour les détourner.

Je n'ai pas placé sur le même plan, comme l'AFP l'a laissé croire, ce que la presse appelle les deux « affaires », qui n'ont pas requis la même analyse de ma part.

Concernant la désignation de Jean Sarkozy à la tête de l'EPAD, j'ai d'ailleurs été très claire en faisant remarquer très objectivement qu'elle n'interviendra que le 4 décembre et qu'elle résultera non pas

d'une nomination mais d'une élection par des élus, conseillers généraux, qui, de par leur statut, sont libres d'élire la personne de leur choix, sachant que ce sont des hommes et des femmes libres qui n'ont de comptes à rendre qu'à leurs électeurs.

Rama YADE
Secrétaire d'Etat chargée des Sports